

Commune de Flers	Date	Décision	Nature	Folio n°
	06.11.2025	D637	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

REF : NM/JS

DECISION

Par délégation du

Conseil Municipal

OBJET	INVESTISSEMENT 2025 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT MAIRES BATISSEURS
-------	---

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2025-732 du 17 mars 2025, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités et notamment la délégation N° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	06 NOVEMBRE 2025
Date de mise en ligne sur site internet	06 NOVEMBRE 2025

Le dispositif « Fonds vert – Maires bâtisseurs » a été mis en place par l'État afin de soutenir les communes dans la production de logements, notamment par la mobilisation du foncier bâti existant et la création de logements sociaux ou intermédiaires.

Dans ce cadre, la commune de Flers a identifié en lien avec la DDT, 4 opérations potentiellement éligibles, permettant la création de 46 logements, dont 17 logements sociaux.

Opérations concernées et aides sollicitées :

Pour chacune des opérations éligibles retenues, un montant d'aide forfaitaire est attribué par logement selon les modalités suivantes :

- Aide socle : 1 000 € par logement
- Bonus logement social : 1 500 € par logement social
- Bonus énergétique : 1 500 € par logement

Les opérations retenues pour cette demande d'aide, ainsi que les éléments relatifs à la nature des logements et au montant estimatif de l'aide, sont présentés ci-dessous.

NATURE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	ADRESSE DE L'OPERATION	TOTAL LOGEMENTS	DETAIL DE L'AIDE	MONTANT ESTIMATIF DE L'AIDE
Transformation de l'ancienne Trésorerie Principale pour aménagement de 6 logements	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE	5 rue Guy Mollet	6	(1 000€+ 1500€) X6	15 000 €
Création d'un immeuble avec centre paramédical en rez-de-chaussée et 11 logements en étages	LOGISSIA	Allée des Pierres Précieuses	11	(1 000€+1 500€+1 500 €) X11	44 000 €
Transformation d'un ensemble immobilier en 25 logements par changement de destination	SNC AZURIS	15 rue Richard-Lenoir	25	1 000 € X25	25 000 €
Changement de destination (bureau en logement) pour aménagement de 4 logements	SCI PES&CO	9 rue Abbé Jean-Baptiste Lecornu	4	1 000€X4	4 000 €
TOTAL			46		88 000 €

Le Maire décide :

- 1 - DE SOLLICITER** une aide financière auprès de l'État au titre du dispositif « Fonds vert – Maires bâtisseurs » pour les opérations citées ci-dessous,
- 2 - D'ENGAGER** l'inscription des subventions reçues au budget 2025 dès leur notification,
- 3 - D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'instruction de cette demande auprès des services de l'État.

Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20251106-D637-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2025
Publication : 06/11/2025